

COMITE D'HONNEUR

M. Gilbert ANNETTE	Maire de Saint-Denis
M. Michel FONTAINE	Maire de Saint-Pierre
Mme Huguette BELLO	Députée-Maire de Saint-Paul
M. Jean Claude FRUTEAU	Député-Maire de Saint-Benoît
M. Didier ROBERT	Député-Maire du Tampon
M. Claude HOARAU	Maire de Saint-Louis
M. Jean Claude LACOUTURE	Maire de Etang-Salé
M. Thierry ROBERT	Maire de Saint-Leu
M. Michel DENNEMONT	Maire des Avirons
M. Bruno MAMINDY-PAJANY	Maire de Sainte-Rose
M. Nicolas DESCHAUX	Président de la Fédération Française du Sport Automobile
M. Jean Pierre OLLIVIER	Président du Comité Régional du Sport Automobile

COMITE D'ORGANISATION

<i>Président :</i>	Pascal RAMASSAMY		
<i>Vice-Présidents :</i>	Souresh ASSABY	Jean Fred MAUVE	
<i>Trésorier :</i>	André LATCHOUMANE	<i>Adjoint :</i>	Patrick BELDA
<i>Secrétaire Général :</i>	Jean Roland GAUD	<i>Adjoint :</i>	Chantal CATONNET
<i>Membres :</i>	Christian ALBANY	Didier CODY	Didier HONORINE
	Brice IMAZE	Aude IMAZE	Philippe LHERMINEZ
	Ted MAILLOT	Evenor MURCY	Henri Michel PERRINE
	Patrick PORET	Mamisoa RAJOEL	Julie SIDOT
	Alexandre VIRAPIN		

REMERCIEMENTS

Le Comité d'Organisation remercie pour leur concours:

Nos partenaires :

ainsi que :

La Préfecture et les Sous-Préfectures de La Réunion

Le Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien

Les Municipalités des Communes traversées

La Direction des Services d'Incendie et de Secours

La Direction Départementale des Polices Urbaines

La Direction Départementale de l'Équipement

La Direction des Infrastructures Départementales

La Direction de l'Office National des Forêts

La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports

La presse écrite et audiovisuelle

Le service Médical de l'épreuve

L'ensemble des Officiels et bénévoles officiant au cours de l'épreuve

Les riverains des épreuves spéciales pour leur compréhension et leur coopération

PALMARES DE L'EPREUVE

1969 :	Maurice PAYET - Jean Paul PAYET	SIMCA 1200 S
1971 :	Jean Claude CASTELNEAU - Claude HILY	PORSCHE 911
1972 :	Jean Pierre NICOLAS - Jean TODT	RENAULT 12 Gordini
1973 :	Jean Pierre NICOLAS - Claude ROURE	ALPINE 1600
1974 :	Maurice LALLEMAND - Alain GUENIN	ALPINE 1800
1975 :	Jean Pierre BELTOISE - Jean Pierre AUJOLET	ALPINE 1800
1976 :	Jean RAGNOTTI - Jean Pierre AUJOLET	ALPINE 1800
1977 :	Hervé KNAPICK - Marceau RIVIERE	OPEL Kadett GT/E
1978 :	Jean Louis CLARR - Ibrahim BANGUI	OPEL Kadett GT/E
1979 :	Tony RICQUEBOURG - Marceau RIVIERE	OPEL Kadett GT/E
1980 :	Idriss AFFEJEE - Abdoul AFFEJEE	FORD Escort 2000 RS
1981 :	Bernard BEGUIN - Philip OZOUX	PORSCHE 911 SC
1982 :	Jean RAGNOTTI - Jean Marc ANDRIE	RENAULT 5 Turbo
1983 :	Massoum DINDAR - José PEYOU	OPEL Ascona 400
1984 :	Jacques THING-LEO - Jean Claude GARANGEAT	RENAULT 5 Turbo
1985 :	Dominique de MEYER - Jacques LIONS	RENAULT 5 Turbo
1986 :	Jean Pierre BALLEET - Philip OZOUX	PEUGEOT 205 T 16
1987 :	Dominique de MEYER - Jean Roland GAUD	RENAULT 5 Maxi
1988 :	Tony RICQUEBOURG - Denis ANTOU	PORSCHE 911 SC
1989 :	Sabir GANY - Idriss GANY	BMW M3
1990 :	Bernard BEGUIN - Philip OZOUX	FORD Sierra Cosworth
1991 :	Alain OREILLE - Albert NEYRON	RENAULT Clio 16 S
1992 :	Alain OREILLE - Jean Marc ANDRIE	RENAULT Clio 16 S
1993 :	Jean RAGNOTTI - Gilles THIMONIER	RENAULT Clio Williams
1994 :	Jean RAGNOTTI - Gilles THIMONIER	RENAULT Clio Williams
1995 :	Alain OREILLE - Jack BOYERE	RENAULT Clio Maxi
1996 :	Didier AURIOL - Jean Marc ANDRIE	TOYOTA Celica
1997 :	J.Claude CHAUSSALET - J.François COUDERC	PEUGEOT 306 Maxi
1998 :	Olivier PAYET - Valérie GANGNANT	PEUGEOT 306 Maxi
1999 :	Olivier PAYET - Valérie GANGNANT	PEUGEOT 306 Maxi
2000 :	Malik UNIA - Gilles STASICA	TOYOTA Celica
2001 :	Sébastien LOEB - Daniel ELENA	CITROËN Xsara
2002 :	Sabir GANY - Zakaria OMARJEE	PEUGEOT 306 Maxi
2003 :	Inter : Pascal ARDOUIN - Christian PARIS	PEUGEOT 206
	National : Sébastien LAFUTEUR - David SOULARD	PEUGEOT 106 S 16
2004 :	Inter : David GRONDIN - Didier BENARD	CITROËN C2 S 1600
	National : Malik UNIA - Gilles STASICA	FORD Escort Cosworth
2005 :	Pascal ARDOUIN - Christian PARIS	PEUGEOT 206 WRC
2006 :	Pascal ARDOUIN - Christian PARIS	PEUGEOT 206 WRC
2007 :	Tony RICQUEBOURG - Christian PAUSE	RENAULT Mégane Kit-Car
2008 :	Farouk MOULLAN - Addoul PATEL	FORD Escort Cosworth
	2° : Johny PICARD - Gérard LEGROS	SUBARU Impreza GT
	3° : Patrice PRUGNIERES - Séverine PICARD	MITSUBISHI Lancer

SOMMAIRE

PROGRAMME DU RALLYE	5 - 6
1. ORGANISATION	7
1.1. Officiels	
1.2. Eligibilité	
1.3. Vérifications	
2. ASSURANCES	9
3. CONCURRENTS ET PILOTES	9
3.1. Demande d'engagement - Inscriptions	
3.2. Equipages	
3.3. Ordre de Départ	
4. VEHICULES ET EQUIPEMENTS	10
4.1. Voitures autorisées	
4.2. Pneumatiques	
4.3. Assistance	
4.4. Procédure de pesée des voitures	
5. PUBLICITE	12
6. SITES ET INFRASTRUCTURES	12
6.1. Description	
6.2. Reconnaissances	
6.3. Carnet de contrôle	
6.4. Circulation	
7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE	14
7.1. Départ	
7.2. Dispositions générales relatives aux contrôles	
7.3. Contrôles : CP - C.H. - Mise hors course	
7.4. Contrôle de regroupement	
7.5. Epreuves Spéciales	
7.6. Parc Fermé	
8. RECLAMATIONS - APPELS	14
9. CLASSEMENTS	14
10. PRIX	14
ANNEXES	
1. ITINERAIRE	15 - 17
2. NUMEROS ET PUBLICITE	18
3. SIGNALISATION DES CONTRÔLES	19
4. SECURITE	20 - 21



PROGRAMME DU RALLYE

OUVERTURE DES ENGAGEMENTS / PARUTION DU REGLEMENT :

Jeudi 25 Juin 2009

PARUTION DU CARNET D'ITINERAIRE

Samedi 11 Juillet 2009

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

Lundi 13 Juillet 2009

PERIODES DE RECONNAISSANCES

Mardi 14 Juillet 2009 de 10h00 à 18h00

Samedi 18 Juillet 2008 de 10h00 à 18h00

Dimanche 19 Juillet 2008 de 12h00 à 22h00

Mardi 21 Juillet 2009 de 14h00 à 23h00

VERIFICATIONS DES DOCUMENTS

Date : Vendredi 24 Juillet 2009

Lieu : Base Nautique - St-Pierre

Horaire : de 8h00 à 16h00 (sur convocation)

VERIFICATIONS DES VOITURES - MARQUAGES ET PLOMBAGES

Date : Vendredi 24 Juillet 2009

Lieu : Base Nautique - St-Pierre

Horaire : de 8h15 à 16h15 (sur convocation)

MISE EN PARC FERME DE DEPART DES VOITURES

Date : Vendredi 24 Juillet 2009

Lieu : Port de Plaisance - St-Pierre

Horaire : de 14h30 à 17h00

OUVERTURE DU CENTRE MEDIA ET DES ACCREDITATIONS

Date : Vendredi 24 Juillet 2009

Lieu : Hôtel Le Saint-Denis

(voir article 1.8 du présent Règlement Particulier)

PREMIERE REUNION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Date : Vendredi 24 Juillet 2009

Lieu : Capitainerie - Port de Plaisance - St-Pierre

Horaire : 16h45

PUBLICATION DE LA LISTE DES EQUIPAGES ADMIS AU DEPART

Date : Vendredi 24 Juillet 2009

Lieu : Capitainerie - Port de Plaisance - St-Pierre

Horaire : 17h00

DEPART DE LA 1ère ETAPE

Date : Vendredi 24 Juillet 2009

Lieu : Port de Plaisance - St-Pierre

Horaire : 19h00

ARRIVEE DE LA 1ère ETAPE

Date : Vendredi 24 Juillet 2009

Lieu : Port de Plaisance - St-Pierre

Horaire : 22h01



**PUBLICATION DU CLASSEMENT PARTIEL OFFICIEUX ET DE L'ORDRE ET HEURES
DE LA 2ème ETAPE**

Date : Vendredi 24 Juillet 2009

Lieu : Capitainerie - Port de Plaisance - St-Pierre

Horaire : 8h00

DEPART DE LA 2ème ETAPE

Date : Samedi 25 Juillet 2009

Lieu : Port de Plaisance - St-Pierre

Horaire : 10h00

ARRIVEE DE LA 2ème ETAPE

Date : Samedi 25 Juillet 2009

Lieu : Place Sarda Garriga - Saint-Denis

Horaire : 23h39

**PUBLICATION DU CLASSEMENT PARTIEL OFFICIEUX ET DE L'ORDRE ET HEURES
DE LA 3ème ETAPE**

Date : Dimanche 26 Juillet 2009

Lieu : Hôtel Le Saint-Denis

Horaire : 7h00

DEPART DE LA 3ème ETAPE

Date : Dimanche 26 Juillet 2009

Lieu : Place Sarda Garriga - Saint-Denis

Horaire : 9h00

ARRIVEE DE LA 3ème ETAPE ET ARRIVEE DU RALLYE

Date : Dimanche 26 Juillet 2009

Lieu : Place Sarda Garriga - Saint-Denis

Horaire : 15h55

PODIUM FINAL

Date : Dimanche 26 Juillet 2009

Lieu : Place Sarda Garriga - Saint-Denis

Horaire : 16h00

VERIFICATIONS FINALES

Date : Dimanche 26 Juillet 2009

Lieu : Place Sarda Garriga - Saint-Denis

Horaire : 16h30

CLASSEMENT FINAL PROVISOIRE

Date : Dimanche 26 Juillet 2009

Lieu : Hôtel Le Saint-Denis

Horaire : 17h00

CLASSEMENT FINAL OFFICIEL

Date : Dimanche 26 Juillet 2009

Lieu : Hôtel Le Saint-Denis

Horaire : 17h30

REMISE DES PRIX

Date : Lundi 27 Juillet 2009

Lieu : Mairie de Saint-Denis

Horaire : 18h30

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Réunion (ASAR) organise les 24,25 et 26 Juillet 2009 sous l'égide du CORSA Réunion, une épreuve automobile dénommée :

40^e Tour Auto - Rallye de la Réunion

Permis d'organisation F.F.S.A. N° xxx en date du 2009.

Permis d'organisation CORSA Réunion N° 1906/09-06 en date du 19 juin 2009.

ORGANISATEUR ADMINISTRATIF

ASA Réunion - 1 rue Bertin - BP 539 - 97472 - SAINT DENIS Cedex

ORGANISATEUR TECHNIQUE

M.Christian ALBANY - Chemin des Brises - 97417 - LA MONTAGNE

Secrétariat / Permanence du Rallye

1 rue Bertin - BP 539 - 97472 - SAINT DENIS Cedex E-mail : asareunion@wanadoo.fr

Tél. : 02 62 21 04 32 - 06 92 87 25 60

Fax : 02 62 21 09 66

E-mail : asareunion@wanadoo.fr

Site Internet : asa-reunion.com

Une permanence pour la remise des engagements se tiendra pour la région Sud chez FM Compétition à Etang-Salé les jeudi 9 et lundi 13 Juillet 2009 de 13h00 à 19h00.

Du Vendredi 24 au Dimanche 26 Juillet 2009 : Hôtel Le Saint-Denis - Salle Bourbon

Horaires d'ouverture :

Vendredi 24 Juillet 2009 de 14h00 à 0h30

Samedi 25 Juillet 2009 de 7h30 à 0h30

Dimanche 26 Juillet 2009 de 7h30 à 17h30

1.1. OFFICIELS

Président des Commissaires Sportifs

M. Jean Jacques LOMBARD

Licence N° 13447

Commissaires Sportifs

Mle Emmanuelle COCHARD

Licence N° 13796

M. Christian MARTIN

Licence N° 35423

Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs

Mle Chantal CATONNET

Licence N° 13782

Observateur F.F.S.A.

M. Alain RICCIARDI

Licence N° 1261

Directeur de Course

M. Gérard GHIGO

Licence N° 1967

Directeur de course adjoint - PC Course

M. Patrick CLAIN

Licence N° 79611

Directeur de course adjoint - PC Course

M. Jean Hugues MEZINO

Licence N° 11113

Directeur de course adjoint - PC Course

M. Jean RASORI

Licence N° 2320

Médecin chef :

Dr. François LAPRADE

Licence N° 174481

Délégués de la Direction de Course

Epreuves Spéciales

M. Patrick AGATHE

Licence N° 19014

M. Thierry DEBERGE

Licence N° 33741

M. Maurice TALLON

Licence N° 19408

M. Patrick PORET

Licence N° 13795

Inter Sécurité

Ouverture de route / Contrôle Sécurité

M. Christian ALBANY

Licence N° 13792

Mise en place Sécurité

M. Didier CODY

Licence N° 57604

Parcs Fermés - Départs - Arrivées

M. Jean Fred MAUVE

Licence N° 47367

Assistance - Regroupements

M. Jean Marc FAUFRON

Licence N° 137560

M.

Licence N°

Chargés des Relations Concurrents

Mle Nathalie AGATHE

Licence N° 34374

Mme Marie Jo MARTIN

Licence N° 49323

M. Jean Louis ROBERT

Licence N° 156539

Responsable des Commissaires Techniques
Commissaires Techniques

M. Thierry GARBI (CT A)	Licence N° 16028
M. Daniel MAILLOT (CT C)	Licence N° 13744
M. Gilles MAREL (CT C)	Licence N° 15764
M. Wilfrid HERRAUT (CT St)	Licence N° 177325
M. Alexandre PORET (CT C)	Licence N° 177326
M. Serge SOUPRAYEN (CT C)	Licence N° 177328

1.2. - ELIGIBILITE

Le " **40° Tour Auto - Rallye de La Réunion** " compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2009 - 1^{ère} Division (coefficient 5)
- Le Championnat des Rallyes, la Coupe 1600 Gr.A , la Coupe Groupe N, la Coupe Groupe R et la Coupe Groupe F2000 du Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion
- Le Challenge Promo 2009 du Comité Régional de Sport Automobile
- Les Coupes et Challenges approuvés par le Comité Régional de Sport Automobile de la Réunion

1.3. - VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront ,avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu de la manière suivante :

Vérifications des documents

Emplacement - Horaires

Les vérifications des documents auront lieu le Vendredi 24 Juillet 2009 de 8h00 à 16h00 à St-Pierre - Base Nautique - Rue Amiral Lacaze

Documents à présenter

- Certificat d'immatriculation - carte grise
- Licence du concurrent et de chacun des deux membres de l'équipage
- Permis de conduire des deux membres de l'équipage
- Lettre d'autorisation d'utilisation du propriétaire du véhicule (s'il n'est pas le concurrent)

Vérifications des voitures

Emplacement - Horaires

Les vérifications des voitures auront lieu le Vendredi 24 Juillet 2009 de 8h15 à 16h15 à St-Pierre - Base Nautique - Rue Amiral Lacaze

Documents à présenter

- Fiche d'homologation du véhicule
- Passeport technique

Les équipages se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes suivantes :

- jusqu'à 30 minutes	15 €
- de 30 minutes à 1 heure	30 €
- par heure supplémentaire	15 €

Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le Règlement Particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par les Commissaires Sportifs.

1.3.12. Contrôle final

Les vérifications finales seront effectuées au Parc Fermé d'arrivée du Rallye.

En cas de démontages, ceux-ci seront effectués chez Foucq S.A.S. à Sainte-Clotilde

Prix de la main d'oeuvre horaire : 45 € TTC.

ARTICLE 2 - ASSURANCES

2.1.1. Les droits d'engagement comprennent la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers, telle que définie ci-dessous :

Conformément à la réglementation générale française des épreuves et compétitions se déroulant sur la voie publique, le Comité d'Organisation contractera une police d'assurance auprès d'une Société agréée.

Les conditions générales de la police stipuleront notamment que la garantie est accordée jusqu'à concurrence de **6.100.000 euros** par sinistre, en ce qui concerne les dommages corporels et jusqu'à concurrence de **500.000 euros** par sinistre en ce qui concerne les dommages matériels.

L'assurance prendra effet au début du Rallye et sera acquise pendant le Rallye et les manifestations portées au Programme Officiel.

En cas d'accident, le concurrent ou son représentant devra en faire la déclaration par écrit à l'Organisateur au plus tard dans les trois jours. En cas de dépannage dans une E.S. ou sur un parcours de liaison, les frais restent à la charge du concurrent.

Si un pilote participant à un rallye est impliqué dans un accident au cours duquel un membre du public est blessé, le pilote concerné doit le signaler au point radio suivant spécifié dans le carnet d'itinéraire et signalé sur le parcours par un panneau portant le symbole du point radio.

S'il n'observe pas cette règle, les Commissaires Sportifs pourront imposer à l'équipage responsable une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

En cas d'abandon ou de mise hors course d'un concurrent au cours du rallye, la garantie cessera automatiquement dès le moment de cet abandon ou de la mise hors course, sauf si cet abandon ou cette mise hors course survient au cours d'une épreuve de classement, auquel cas la garantie ne cessera qu'à la fin de cette épreuve de classement.

2.1.2. Les véhicules d'assistance et/ou auxiliaire, même porteurs de plaques " ASSISTANCE " et/ou " AUXILIAIRE " , les véhicules " Ouvreur " des concurrents, même porteurs de plaques " Ouvreur " ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Il en est de même des voitures avec lesquelles les concurrents participent aux reconnaissances même si elles sont répertoriées par un numéro ou porteuses d'un signe distinctif du rallye.

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1. Concurrents admis

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1.5. Toute personne qui désire participer à l'épreuve "**40^e Tour Auto - Rallye de la Réunion**" doit déposer au secrétariat du Rallye (voir page 8) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée au plus tard le **Lundi 13 Juillet 2009**.

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à 120 véhicules maximum. En cas de dépassement, une liste d'attente sera établie, dans l'ordre chronologique de réception des demandes d'engagement.

3.1.11. Les droits d'engagement sont fixés :

a) avec publicité facultative des organisateurs:

Challenge Promo : **495 €**

Autres : **580 €**

b) sans publicité facultative des organisateurs:

Double tarif

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- Aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé.
- Au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu.
- Dans tous les autres cas, les droits ne seront pas remboursés.

En cas de forfait :

- Remboursement total si celui-ci intervient avant la date de clôture des engagements.
- Remboursement de 70% du montant des droits payés si celui-ci intervient entre la date de clôture des engagements et le début des vérifications administratives.

3.1.12. Demande d'engagement

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- du montant des droits d'engagement
- d'une photocopie du permis de conduire des deux membres de l'équipage;
- d'une photocopie de la licence 2009 du concurrent et des deux membres de l'équipage;
- d'une photocopie du certificat d'immatriculation du véhicule (carte grise);
- d'une lettre d'autorisation du propriétaire du véhicule si celui-ci n'est pas le concurrent;
- d'une photocopie de la première page de la fiche d'homologation du véhicule.

3.2. - EQUIPAGES

3.2.7. Un briefng écrit de la Direction de Course sera transmis aux équipages lors des vérifications administratives (cf article 1.3 du présent règlement).

3.3. - ORDRE DE DEPART

3.3.1. Le départ de la première étape sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.2. L'attribution de ces numéros se fera en respectant l'ordre suivant:

Série 1 et 2 : Pilotes classés par la FIA

Série 3 et 4: Pilotes prioritaires " Rallye " FFSA

Série 5: Pilotes désignés comme performants par l'Organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ)

Série 6: Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :
A8W, A7S, A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, N3, GT9, A6
A5K, F213, N2, F212, R1, N1, F211

A l'intérieur de chaque série , l'ordre des départs est laissé à la discrétion de l'Organisateur, en tenant compte du niveau de performance des équipages, de leur classement dans les Championnats, Coupes et Trophées ainsi que de la date de leur engagement à l'épreuve.

ARTICLE 4 - VEHICULES ET EQUIPEMENTS

4.1. - VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA

et au règlement particulier du Championnat de la Réunion des Rallyes

4.2. - PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3. - ASSISTANCE

4.3.1.2. Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisé en dehors du parc d'assistance.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée que par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage sans intervention ni apport extérieur.

Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye, ou sur des aires dégagées adjacentes sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de fait et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

4.3.2.1. Parcs ou Zones d'Assistance

Les parcs d'assistance seront situés aux endroits suivants :

- 1^{ère} Etape : a/b) Saint-Pierre - Marché de Gros
- 2^{ème} Etape : c/d/e) Saint-Pierre - Marché de Gros
f/g/h) Saint-Paul - Parking Quai Gilbert
- 3^{ème} Etape : i/j/k) Sainte-Anne - Circuit Félix Guichard

Les véhicules d'assistance porteurs d'une plaque " Assistance " délivrée par l'organisation seront autorisés à accéder aux parcs d'assistance selon le planning suivant :

- Parc St-Pierre : Vendredi 24 Juillet 2009 de **16h00 à 19h00**
- Parc St-Paul : Samedi 25 Juillet 2009 de **16h00 à 18h00**
- Parc Ste-Anne : Dimanche 26 Juillet 2009 de **7h00 à 8h30**

4.3.2.2. Zones de ravitaillement

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.3. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg , ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans;
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture;
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200€.

Le montant de la pénalité est conservée par l'Organisateur.

4.4. - PROCEDURE DE PESEE DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. - PLAQUES D'IMMATRICULATION

A tout moment du Rallye, toutes les voitures engagées devront posséder une plaque d'immatriculation placée à l'avant et une seconde placée à l'arrière.

Celles-ci devront être conformes aux dispositions applicables en France ou à celles du pays d'origine du concurrent (voir l'extrait de l'arrêté du 1er juillet 1996)

Elles seront apposées de manière visible aux emplacements suivants:

- ***à l'arrière, celui prévu à l'origine par le constructeur***
- ***à l'avant, celui prévu à l'origine par le constructeur ou à défaut si le pare-choc avant ne comporte plus d'emplacement adapté, la plaque devra être apposée sur une surface sensiblement verticale (moins de 15° d'inclinaison par rapport à la verticale) et le centre de la plaque ne devra pas être placé à plus de 80cm de l'axe longitudinal de la voiture.***

ARTICLE 5 - PUBLICITE

5.2 - La publicité de l'Organisateur qui sera apposée sur les voitures participant au
" 40e Tour Auto - Rallye de la Réunion "

est la suivante :

Panneaux de portière D & G : à préciser par additif

Les concurrents ne peuvent pas refuser cette publicité.

5.3 - La publicité facultative de l'Organisateur figurera sur 2 bandeaux de 10 cm (hauteur) par 25 cm (longueur) à apposer sur chaque côté de la partie supérieure du pare-brise, sera la suivante : à préciser par additif

5.4 - Présentation de la voiture (voir Annexe 3)

5.5 - Le Comité d'Organisation devra être informé de toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur le rallye concerné et son image de marque.
Chaque concurrent est responsable de ses partenaires.

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. - DESCRIPTION

Le **"40e Tour Auto - Rallye de La Réunion"** représente un parcours de 731,75 km.

Il est divisé en 3 étapes et 7 sections.

Il comporte 16 épreuves spéciales d'une longueur totale de 172,30 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe " Itinéraire "

Les épreuves spéciales sont :

E.S. 1 :	BRAS DE PONTHO	14,40 km
E.S. 2 :	N.D. DE LA PAIX	17,00 km
E.S. 3 & 5 :	LE PLATE	13,35 km
E.S. 4 & 6 :	LES CANOTS	9,75 km
E.S. 7 & 9 :	LES TROIS CHEMINS	17,60 km
E.S. 8 & 10 :	LES COLIMAÇONS	8,80 km
E.S. 11 & 14 :	BOIS BLANC	11,30 km
E.S. 12 & 15 :	CAMBOURG	8,25 km
E.S. 13 & 16 :	CIRCUIT FELIX GUICHARD	1,40 km

6.2. - RECONNAISSANCES

Les pénalités en temps attribuées lors des reconnaissances ne seront pas prises en compte pour les ordres de départ, mais seront comptabilisées dans les divers classements.

6.2.1. Dans tous les rallyes asphalté, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le Code de la Route (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :

- le nombre de passages en reconnaissance est limité à **3** au maximum
- tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou "bouclage" en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit.
- tout accès à une épreuve spéciale devra se faire obligatoirement par son départ.

6.2.2. Voitures

- voitures de série
- pneus de série homologués route (tout pneu de compétition est interdit)
- autocollant avec la mention "Reconnaissance" et un numéro d'ordre. Le port de cet autocollant sur les véhicules de reconnaissance est obligatoire.
- les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur carnet d'itinéraire.
- en cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur.
- un contrôle de la conformité des véhicules de reconnaissances pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.

6.2.4. L'organisateur aura l'obligation d'effectuer des contrôles. La méthode sera libre mais un rapport spécifique ainsi que les fiches de contrôle des véhicules contrôlés devront être transmis au Directeur de Course, au Collège des Commissaires Sportifs et à l'Observateur. Des contrôles de vitesse pourront également être effectués sur le parcours des épreuves spéciales ou de liaisons.

6.2.5 - Durée

La durée des reconnaissances est limitée à 4 jours selon le planning suivant :

Mardi 14 Juillet 2009 de 10h00 à 18h00 et Dimanche 19 Juillet 2009 de 12h00 à 22h00

ES 3 / 5 : LE PLATE

ES 7 / 9 : LES TROIS CHEMINS

ES 4 / 6 : LES CANOTS

ES 8 / 10 : LES COLIMAÇONS

Samedi 18 Juillet 2009 de 10h00 à 18h00 et Mardi 21 Juillet 2009 de 14h00 à 23h00

ES 1 : BRAS DE PONTHO

ES 11 / 14 : BOIS BLANC

ES 2 : N.D. DE LA PAIX

ES 12 / 15 : CAMBOURG

Nota : La reconnaissance de l'ES 13/16 - Circuit Félix Guichard - se fera le Mardi 21 Juillet 2009 de 14h00 à 20h00

6.2.6. Equipages

Chacun des membres des équipages devra fournir avec son bulletin d'engagement 2 jeux de photos d'identité récentes et nettes;

Seuls les 2 membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances. Si l'un des 2 membres de l'équipage ne pouvait participer aux reconnaissances, une demande de dérogation pour le remplacer devra être faite auprès de l'Organisateur du rallye.

6.2.7. Pénalités

- Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages :
 - *Départ refusé*
 - *Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye;*
 - *Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.*

Les trois pénalités sont cumulées.

- Autres infractions

1^{ère} infraction (selon la gravité)

- 1 mn

- ou 3 mn

- ou départ refusé

- ou/et amende du montant des droits d'engagement au rallye

2^{ème} infraction

- interdiction de prendre le départ

- demande de sanction auprès de la FFSA

- amende du double du montant des droits d'engagement au rallye

Les trois pénalités sont cumulées.

- Le montant des amendes est conservé par l'Organisateur.

Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs au cours de leur première réunion.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2. - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.2.11. Les signes distinctifs des Commissaires sont:

Chasuble jaune : Commissaire

Chasuble blanche : Chef de Poste

Chasuble orange : Commissaires de Route

ARTICLE 8 - PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

9.6. - Classements particuliers

Il sera établi un classement " Challenge Promo " selon le règlement du "Challenge Promo" du Comité Régional de Sport Automobile de la Réunion.

ARTICLE 10 - PRIX

10.1 - Remise des prix

La remise des prix se déroulera le Lundi 27 Juillet 2009 dans les salons de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis à partir de 18h30.

10.2 - Prix - Coupes

Des coupes seront remises aux vainqueurs des différents classements ainsi qu'à des officiels de l'épreuve choisis par l'organisateur. Tous les prix et coupes sont cumulables.

Une prime en espèces d'un montant de 200 € sera attribuée à chaque équipage ayant réalisé le meilleur temps dans les ES 2, 8, 10, 12 et 15 et ce dans les classes R1, N1, N2, F211 et F212.

Annexe 1 : ITINERAIRE ET HORAIRES

1^{ère} Étape - Vendredi 24 Juillet 2009

CH / ES	Lieu	Longueur ES	Longueur liaison	Longueur secteur	Longueur totale	Temps imparti	Heure 1 ^{ère} voiture
1^{ère} section : St-Pierre - St-Pierre							
CH 0	Podium - Port de Plaisance - Départ 1 ^{ère} Etape Bd Hubert Delisle - Rue A.Babet - Bd Banks - RN 1 - Avenue Ch.Isautier						19:00
CH 0A	Marché de Gros - Entrée Assistance		7,30	7,30	7,30	00:20	19:20
Assistance A						00:20	
CH 0B	Sortie Assistance Avenue Ch.Isautier - RN 1 - RD 26 - RD 27						19:40
CH 1	Bras de Pontho		10,75	10,75	18,05	00:20	20:00
ES 1	BRAS DE PONTHO	14,40					20:03
	Chemin - RD 70 - RN 3 - RD 36						
CH 2	Plaine des Cafres		8,90	23,30	41,35	00:30	20:33
ES 2	N. D. DE LA PAIX	17,00					20:36
	RD 36 - RD 3 - RN 3 - RN 1 - Avenue Ch.Isautier						
CH 2A	Marché de Gros - Entrée Assistance		15,40	32,40	73,75	00:45	21:21
Assistance B						00:20	
CH 2B	Sortie Assistance Av. Ch. Isautier - RN 1 - Bd Banks - Rue Rodier - Bd Hubert Delisle						21:41
CH 2C	St-Pierre - Port de Plaisance - Fin 1 ^{ère} Étape		7,80	7,80	81,55	00:20	22:01
Totaux Étape 1		31,40	50,15		81,55		ES = 38,50%

2^{ème} Étape - Samedi 25 Juillet 2009

2^{ème} section : St-Pierre - St-Pierre							
CH 2D	Podium - Port de Plaisance - Départ 2 ^{ème} Etape Bd Hubert Delisle - Rue A.Babet - Bd Banks - RN 1 - Avenue Ch.Isautier						10:00
CH 2E	Marché de Gros - Entrée Assistance		7,30	7,30	88,85	00:20	10:20
Assistance C						00:20	
CH 2F	Sortie Assistance Avenue Ch.Isautier - RN 1 - RD 22 - RD 13						10:40
CH 3	Etang St-Leu		34,65	34,65	123,50	00:40	11:20
ES 3	LE PLATE 1	13,35					11:23
	RD 16 - RD 18 - RD 11 - RD 19						
CH 4	Etang Salé les Hauts		17,90	31,25	154,75	00:45	12:08
ES 4	LES CANOTS 1	9,75					12:11
	RD 20 - Av. Pasteur - RN 1 - Av. Ch. Isautier						
CH 4A	Marché de Gros - Entrée Regroupement		17,90	27,65	182,40	00:45	12:56
Regroupement 1		(23,10)	(77,75)			00:15	
3^{ème} section : St-Pierre - St-Pierre							
CH 4B	Sortie Regroupement - Entrée Assistance						13:16
Assistance D						00:20	

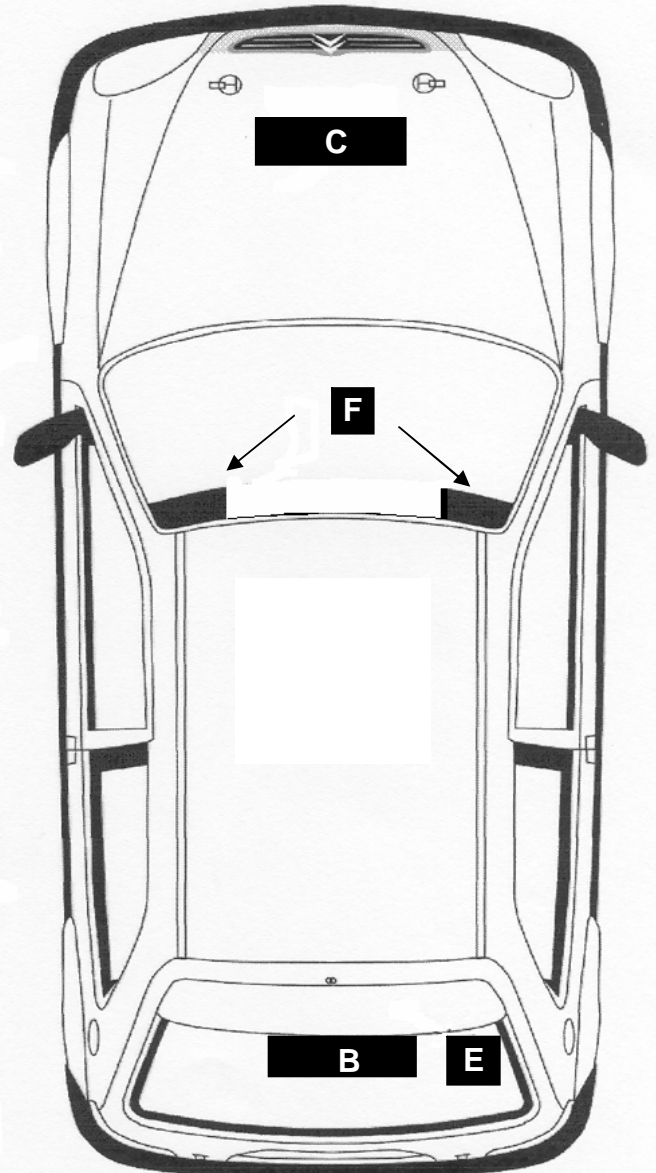
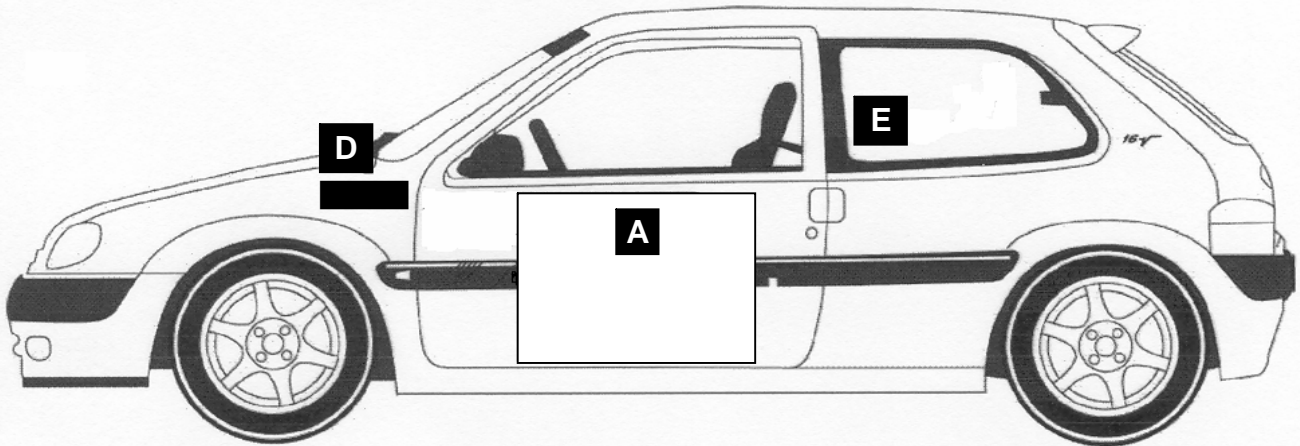
Annexe 1 : ITINERAIRE ET HORAIRES

CH / ES	Lieu	Longueur ES	Longueur liaison	Longueur secteur	Longueur totale	Temps imparti	Heure 1ère voiture
CH 4C	Sortie Assistance Avenue Ch.Isautier - RN 1 - RD 22 - RD 13						13:36
CH 5	Etang St-Leu		34,65	34,65	217,05	00:35	14:11
ES 5	LE PLATE 2	13,35					14:14
	RD 16 - RD 18 - RD 11 - RD 19						
CH 6	Etang Salé les Hauts		17,90	31,25	248,30	00:45	14:59
ES 6	LES CANOTS 2	9,75					15:02
	RD 20 - Av. Pasteur - RN 1 - Av. Ch. Isautier						
CH 6A	Marché de Gros - Entrée Regroupement		17,90	27,65	275,95	00:45	15:47
	Regroupement 2	(23,10)	(70,45)			01:15	
4ème section : St-Pierre - St-Paul							
CH 6B	Sortie Regroupement - Entrée Assistance						17:02
	Assistance E					00:30	
CH 6C	Sortie Assistance Avenue Ch.Isautier - RN 1 - Bd Front de Mer						17:32
CH 6D	St-Paul - Entrée Assistance (Quai Gilbert)		56,50	56,50	332,45	00:50	18:22
	Assistance F					00:15	
CH 6E	Sortie Assistance BD Front de Mer - RN 1 - RD 4						18:37
CH 7	Ruisseau		15,65	15,65	348,10	00:30	19:07
ES 7	LES TROIS CHEMINS 1	17,60					19:10
	RD 4 - RD 6 - RD 3 - RD 12						
CH 8	Colimaçons		5,30	22,90	371,00	00:35	19:45
ES 8	LES COLIMAÇONS 1	8,80					19:48
	RD 12 - RN 1 - Bd Front de Mer						
CH 8A	St-Paul - Entrée Regroupement (Quai Gilbert)		25,00	33,80	404,80	00:35	20:23
	Regroupement 3	(26,40)	(102,45)			00:15	
5ème section : St-Paul - St-Denis							
CH 8B	Sortie Regroupement - Entrée Assistance						20:38
	Assistance G					00:20	
CH 8C	Sortie Assistance BD Front de Mer - RN 1 - RD 4						20:58
CH 9	Ruisseau		15,65	15,65	420,45	00:30	21:28
ES 9	LES TROIS CHEMINS 2	17,60					21:31
	RD 4 - RD 6 - RD 3 - RD 12						
CH 10	Colimaçons		5,30	22,90	443,35	00:35	22:06
ES 10	LES COLIMAÇONS 2	8,80					22:09
	RD 12 - RN 1 - Bd Front de Mer						
CH 10A	St-Paul - Entrée Assistance (Quai Gilbert)		25,00	33,80	477,15	00:35	22:44
	Assistance H					00:20	
CH 10B	Sortie Assistance Bd Front de Mer - RN 1 - Bd G.Macé						23:04
CH 10C	St-Denis - Place Sarda Garriga - Fin 2 ^{ème} Étape		26,20	26,20	503,35	00:35	23:39
	Totaux Étape 2	99,00	322,80		421,80		ES = 23,47%

Annexe 1 : ITINERAIRE ET HORAIRES

CH / ES	Lieu	Longueur ES	Longueur liaison	Longueur secteur	Longueur totale	Temps imparti	Heure 1ère voiture
3^{ème} Étape - Dimanche 26 Juillet 2009							
6ème section : St-Denis - Ste-Anne							
CH 10D	Place S. Garriga - Départ 3 ^{ème} Etape Bd G.Macé - Bd Lancastel - RN 2 - Ste-Anne						09:00
CH 10E	Circuit F. Guichard - Entrée Assistance		47,45	47,45	550,80	00:55	09:55
Assistance I						00:20	
CH 10F	Ste-Anne - Sortie Assistance RN 2 - RD 57						10:15
CH 11	Bois Blanc		15,60	15,60	566,40	00:30	10:45
ES 11	BOIS BLANC 1	11,30					10:48
	RD 57e - RN 2 - RN 3 - RD 3						
CH 12	Chemin de Ceinture		27,90	39,20	605,60	00:50	11:38
ES 12	CAMBOURG 1	8,25					11:41
	RD 3 - RN 2 - Ste-Anne						
CH 13	Les Orangers - Circuit F. Guichard		2,15	10,40	616,00	00:25	12:06
ES 13	CIRCUIT FELIX GUICHARD 1	1,40					12:09
CH 13A	Circuit F. Guichard - Entrée Regroupement		0,15	1,55	617,55	00:06	12:15
Regroupement 4		(20,95)	(93,25)			00:10	
7ème section : Ste-Anne - Ste-Anne							
CH 13B	Sortie Regroupement - Entrée Assistance						12:25
Assistance J						00:20	
CH 13C	Sortie Assistance RN 2 - RD 57						12:45
CH 14	Bois Blanc		15,60	15,60	633,15	00:35	13:20
ES 14	BOIS BLANC 2	11,30					13:23
	RD 57e - RN 2 - RN 3 - RD 3						
CH 15	Chemin de Ceinture		27,90	39,20	672,35	00:50	14:13
ES 15	CAMBOURG 2	8,25					14:16
	RD 3 - RN 2 - Ste-Anne						
CH 16	Les Orangers - Circuit F. Guichard		2,15	10,40	682,75	00:25	14:41
ES 16	CIRCUIT FELIX GUICHARD 2	1,40					14:44
CH 16A	Circuit F. Guichard - Entrée Assistance		0,15	1,55	684,30	00:06	14:50
Assistance K						00:10	
CH 16B	Sortie Assistance RN 2 - Bd Lancastel - Bd G.Macé						15:00
CH 16C	Place Sarda Garriga - Fin 3 ^{ème} Etape et Rallye Reclassement - Podium final		47,45	47,45	731,75	00:55	15:55 16:00
Totaux Étape 3		41,90	186,50		228,40		ES = 18,35%
Totaux Rallye		172,30	198,35		731,75		ES = 23,55%

Annexe 2 : Numéros de Course et Publicité



A - PANNEAUX DE COMPETITION (70 x 50 cm)
sur les portes avant

B - PLAQUE DE RALLYE ARRIERE (28 x 15 cm)
au milieu et en haut de la lunette arrière

C - PLAQUE DE RALLYE AVANT (43 x 21,5 cm)
au milieu et en bas du capot















D - NOM DE L'EQUIPAGE ET DRAPEAU DE NATIONALITE
possible sur les vitres latérales

E - NUMERO DE COURSE (22 cm de haut)
sur les vitres latérales arrière et
en haut à droite sur la lunette arrière

F - BANDEAUX DE PARE BRIS (25 x 10 cm)
(publicité facultative)
à droite et à gauche en haut du pare-brise

Annexe 3 : Signalisation des contrôles

Diamètre des panneaux de signalisation : 70 cm environ

Direction Sens du parcours	Control type Nature du contrôle	CONTROL ZONE ZONE DE CONTRÔLE			Directi on Sens du parcou rs	
⇨	PASSAGE CONTROL CONTRÔLE DE PASSAGE	YELLOW SIGNS Beginning of Control Zone PANNEAUX JAUNES Début de Zone de Contrôle	RED SIGNS Compulsory Stop PANNEAUX ROUGES Arrêt obligatoire	BEIGE SIGNS End of Control Zone PANNEAUX BEIGES Fin de Zone de Contrôle	⇨	
		 ← 25 m →	 ← 25 m →	 ← 25 m →		
			PC CP			
⇨	TIME CONTROL CONTRÔLE HORAIRE	 ← 25 m →	 ← 25 m →	 ← 25 m →	⇨	
			TC CH			
⇨	TIME CONTROL AND SS START CONTRÔLE HORAIRE ET DEPART D'ES	 ← 25 m →	 ← 25 m →	50 m ← → min  ← 25 m →	 ← 25 m →	⇨
			TC CH	SS D'ES		
⇨	END-OF SS FIN D'ES	 ← 100 m →	 ← 100 - → 300 m	25 m ← →  ← 25 m →	 ← 25 m →	⇨
			FLYING FINISH NON-STOP LIGNE D'ARRIVEE VEHICULE LANCE	SS Ad'ES		

Toutes les distances sont approximatives

Annexe 4 : SECURITE

1) SECURITE GENERALE

1.1 Plan de Sécurité

Un plan de sécurité sera établi et comportera :

- 1.1.1 Le lieu d'implantation de la Direction de Course : Hôtel Le Saint-Denis - ST DENIS
- 1.1.2 Le nom des différents responsables :
 - Directeur de Course
 - Médecin Chef
 - Responsable de la Sécurité
 - Chefs de Sécurité dans les épreuves spéciales
- 1.1.3 Les coordonnées des différents services de sécurité :
Gendarmerie - Hôpitaux - SAMU - Service d'Incendie - Service de Dépannage - Croix-Rouge
- 1.1.4 L'itinéraire complet avec les secteurs de liaison détaillés
- 1.1.5 Le plan de sécurité des épreuves spéciales comportant la liste des principaux officiels, des services d'urgence, des numéros de téléphone, etc. et la carte détaillée des épreuves.
- 1.1.6 Le plan de sécurité prévoit les dispositions qui assurent la sécurité du public, des équipages et des officiels de l'épreuve.

1.2 Responsable de la Sécurité

- 1.2.1 Le Responsable de la Sécurité fait partie du Comité d'Organisation et a participé à la réalisation du plan de sécurité.
- 1.2.2 Pendant le Rallye, il se tiendra en liaison permanente avec la Direction de Course, le Médecin Chef et le départ des Epreuves Spéciales, par téléphone et par radio.
- 1.2.3 Il sera chargé de l'application du Plan de Sécurité.

1.3 Chef de Sécurité d'Epreuve Spéciale

- 1.3.1 Le Responsable de la Sécurité sera assisté dans chaque épreuve spéciale d'un Chef de Sécurité.
- 1.3.2 Le Chef de Sécurité d'Epreuve Spéciale effectuera l'inspection de la Spéciale et certifiera sa conformité avec le plan de sécurité avant le passage de la voiture tricolore. (h - 90')

1.4 Contrôle

- 1.4.1 Le contrôle du respect du plan de sécurité sera sous la responsabilité finale du Directeur de Course.
- 1.4.2 Dans les rallyes d'un championnat FIA, l'Observateur prêtera une attention particulière sur les procédures de sécurité.

2) SECURITE DU PUBLIC

Une priorité essentielle du plan de sécurité est de garantir la sécurité du public se trouvant dans les parages, y compris les spectateurs.

Information

Une information principalement à l'attention du public sera effectuée par différents moyens :

- Médias écrits, parlés, télévisés
- Mise en place de panneaux d'information sur et aux abords des parcours d'épreuves
- Envoi aux riverains d'informations sur le passage du rallye
- Dans les épreuves spéciales, distribution de tracts par les voitures INFO 45 minutes avant le passage des concurrents

Les voitures INFO équipées de hauts parleurs s'arrêtent à tous les points sensibles et diffusent des messages à l'attention du public et s'assurent, si nécessaire, que ceux qui occupent des endroits dangereux en soient éloignés.

3) SECURITE DES EQUIPAGES CONCURENTS

3.1 Services de Sécurité

3.1.1 Au départ de chaque épreuve spéciale :

- 1 véhicule d'intervention avec médecin réanimateur
- 2 ambulances avec équipement
- 1 véhicule équipé de moyens de désincarcération
- 1 équipe de secouriste (sapeurs-pompiers)
- 1 dépanneuse

3.1.2 Aux points intermédiaires du parcours des épreuves spéciales de + de 15 km :

- 1 véhicule d'intervention avec médecin réanimateur
- 1 ambulance avec équipement
- 1 équipe de secouriste (sapeurs-pompiers)
- 1 dépanneuse

3.2 Mesures préventives (Signalisation et Balisage)

3.2.1 Les routes et chemins d'accès seront fermés à la circulation.

3.2.2 Les voitures d'ouverture vérifieront la mise en place du dispositif et aviseront immédiatement le PC du rallye de toute omission qui sera réparée avant le commencement de l'épreuve.

3.2.3 Des postes de commissaires seront répartis sur le parcours afin de :

- faire respecter les emplacements interdits aux spectateurs
- avertir les équipages, dans la mesure du possible, avec des drapeaux jaunes de toute obstruction

3.3 Surveillance

3.3.1 Un réseau radio (implantation tous les 3 km maximum) spécifique à chaque épreuve spéciale sera mis en place pour permettre le suivi des véhicules et la surveillance du déroulement du rallye.

3.3.2 Chaque point radio sera identifié sur le carnet d'itinéraire et, sur le parcours par un panneau portant le symbole du point radio.

3.3.3 Un panneau avertisseur sera placé à environ 100 mètres avant le point radio.

3.3.4 Toutes les ambulances stationneront à un point radio. Un panneau supplémentaire (croix rouge) se trouvera à cet endroit en dessous du panneau du point radio.

3.3.5 Le suivi des véhicules sera effectué à la fois au PC du rallye et par le chef de sécurité de l'épreuve.

3.4 Signalisation (Croix Rouge / OK)

3.4.1 Un panneau de signalisation format A4 portant les dessins Croix Rouge et OK sera remis à chaque équipage afin qu'il puisse signaler les suites d'un accident. La règle d'utilisation de ce panneau sera mentionnée sur le document.

3.5 Evacuation

3.5.1 Un itinéraire d'évacuation est prévu pour chaque épreuve spéciale.

3.5.2 Les services d'urgence des hôpitaux situés dans la région seront en état d'alerte.

3.5.3 Un hélicoptère de la Gendarmerie Nationale sera en alerte et pourra intervenir si nécessaire.

Voitures de sécurité

- a) moins 1 heure : voiture tricolore qui vérifie la mise en place du dispositif de sécurité de chaque ES
- b) moins 45 à moins 30 minutes : voitures INFO
- c) moins 25 à moins 15 minutes : voiture 000. Information du public sur un départ proche
- d) moins 20 à moins 10 minutes : voiture 00. Dernière vérification du dispositif et de l'état de la route.
- e) moins 10 à moins 5 minutes : voiture 0. Conditions de course

Les voitures de sécurité sont équipées de moyens de communication avec la Direction de Course.